



**MOLSON**  
**COORS** entreprise  
de boissons

MAI 2023

## MÉMOIRE

Consultations particulières et  
auditions publiques sur le projet de loi  
n° 20, Loi instituant le Fonds bleu et  
modifiant d'autres dispositions

PRÉSENTÉ AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES,  
DE LA FAUNE ET DES PARCS

## **Avant-propos**

Fondée en 1786 à Montréal par John Molson, la brasserie Molson — aujourd’hui Molson Coors, tire une grande fierté de son apport significatif à l’économie du Québec. Avec la mise en service de notre nouvelle brasserie de Longueuil, nous pouvons dorénavant ajouter que Molson Coors est un acteur d’envergure dans l’effort collectif des Québécois pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Avec cet investissement de plus de 550 millions de dollars, le plus important de son histoire, Molson Coors affiche résolument ses couleurs. Non seulement nous demeurons à l’avant-garde des tendances mondiales en matière de breuvages alcoolisés et récréatifs par l’exploitation de nouveaux segments de marchés, mais nous présentons maintenant un nouveau visage plus jeune et plus dynamique et, surtout, plus écologique.

Être le plus ancien brasseur en Amérique du Nord nous confère la responsabilité d’agir comme le chef de file de l’industrie brassicole au pays. Ainsi, nos nouvelles installations ont été conçues dans l’objectif de continuer à produire les meilleures boissons en optant pour les procédés qui nous permettent de réduire notre empreinte carbone.

Notre industrie est l’une des plus compétitives dans l’économie canadienne et québécoise. Alors que tous ses acteurs sont en pleine transformation et prennent à leur tour le virage essentiel vers des opérations plus vertes et plus durables, nous croyons qu’il est primordial de se concentrer sur la protection et la pérennité de l’ingrédient qui compose environ 90 % de nos produits : l’eau.

### **Molson Coors : une histoire d’eau**

Notre rapport à l’eau remonte à la fondation même de notre brasserie, il y a 237 ans. À l’époque, l’eau n’avait pas de valeur commerciale. C’était une richesse naturelle qui appartenait à tout le monde. Il faut dire que notre première production, 4 tonneaux (10 hectolitres) n’a pas nécessité un grand volume d’eau.

La proximité de la ressource a justifié le choix d’installer notre grande brasserie près du fleuve, rue Notre-Dame à Montréal. Pendant de nombreuses années, ce sont les glaces qui se formaient sur le Saint-Laurent qui nous permettaient de conserver nos produits à bonne température dans nos frigos.

Au-delà du simple fait que nos boissons en soient principalement constituées, l’eau est présente dans chaque composante, autant du contenu que du contenant.

Le houblon, l’orge, le blé, le seigle et l’avoine qui entrent dans la fabrication de nos bières ne sauraient atteindre la taille et la maturité souhaitées sans un arrosage régulier.

L’eau est au cœur de notre production.

## 1. Un encadrement souhaité

La modification du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau arrive à point nommé. L'intention du gouvernement de rendre publiques les déclarations des prélèvements d'eau des entreprises assujetties aux redevances et l'augmentation de celles-ci nous apparaissent empreintes de logique, dans un contexte de protection de la ressource.

**L'eau fait partie du patrimoine collectif des Québécois. Dans ce contexte, nous sommes en accord avec l'ajustement des compensations prévues dans la mise à jour législative :**

- **augmenter les taux de la redevance de 2,50 \$ à 35 \$ par million de litres et de 70 \$ à 150 \$ par million de litres, dès le 1er janvier 2024;**
- **abaisser le seuil d'assujettissement à la redevance sur l'eau, actuellement de 75 000 litres par jour, à 50 000 litres par jour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ce qui aurait pour effet d'assujettir un plus grand nombre d'entreprises à cette redevance;**
- **ajouter au plus haut taux (150 \$/ml), une redevance additionnelle de 350 \$/ml applicable aux activités d'embouteillage, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Si d'aucuns perçoivent cette augmentation de la redevance comme une mesure restrictive, elle nous apparaît comme un incitatif à mieux utiliser notre richesse hydrique dans une optique de pérennisation de cette ressource essentielle à la vie.

À cet effet, Molson Coors s'est fixé des cibles audacieuses afin de protéger les ressources en eau dans ses établissements, surtout ceux situés dans des bassins versants à risque, et au sein de sa chaîne d'approvisionnement agricole.

Pour ce faire, la stratégie de Molson Coors vise trois objectifs précis :

### 1. Améliorer l'économie d'eau au sein des brasseries

Mieux gérer l'utilisation de l'eau dans ses nouvelles installations de Longueuil permet à Molson Coors de réduire sa consommation d'eau de 33 % comparativement à celle de son ancienne usine de Montréal. Son objectif est d'atteindre 40 % de réduction d'ici 2025.

### 2. Mener les efforts en matière de conservation et de restauration de l'eau dans ses brasseries situées dans des bassins versants à risque

Molson Coors investit dans des usines de traitement des eaux usées et dans la biométhanisation afin de transformer ses eaux usées en eau de grande qualité tout en produisant du biogaz qui sert à générer de la chaleur et de l'électricité pour subvenir aux besoins de ses brasseries.

### 3. Réduire l'utilisation d'eau au sein de sa chaîne d'approvisionnement agricole

L'objectif consiste à améliorer de 10 % l'efficacité de l'utilisation de l'eau d'ici 2025 (par rapport à la référence de 2016). En définitive, Molson Coors achètera 100 % de l'orge et du houblon requis pour sa production chez des fournisseurs qui cultivent, produisent et livrent des ingrédients dans le respect de ses normes de durabilité incluses dans la **Politique sur les ingrédients de brassage d'origine agricole**.

Entre autres obligations, chaque fournisseur doit adopter un plan d'action pour assurer la gestion des ressources naturelles de manière efficace et durable, notamment l'utilisation responsable de l'eau et de tout ce qui peut l'affecter : la libération d'azote et de phosphore, l'utilisation de pesticides, les émissions de gaz à effet de serre, la gestion des résidus et contaminants, la préservation des sols et de la biodiversité.

Pour favoriser le respect de la politique, l'ajout des mesures de durabilité, comme les attributs axés sur le rendement en matière de CO<sub>2</sub>, d'énergie et d'eau, à la feuille de résultats trimestriels, permet d'évaluer leur incidence sur l'environnement et de récompenser les fournisseurs qui obtiennent des résultats positifs.

Sur ce dernier point, **Molson Coors adhère sans réserve à la décision du gouvernement d'exonérer le secteur agricole des redevances sur l'eau au Québec.**

## 2. Le Fonds bleu

Molson Coors appuie le principe du projet de loi 20 instituant le Fonds bleu, qui servira au financement de toute mesure que le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs mettra de l'avant dans une perspective de protection, de restauration, de mise en valeur et de gestion de l'eau.

**Cependant, de manière spécifique, nous recommandons que le texte de la loi précise que :**

- **les redevances pour l'utilisation de l'eau québécoise servent au financement d'initiatives en protection de la ressource ;**
- **les redevances perçues peuvent servir au financement de projets de modernisation issus d'entreprises privées en lien avec une utilisation plus responsable de l'eau ;**
- **une entreprise qui investit dans l'amélioration de son bilan environnemental dans l'objectif de réduire sa consommation d'eau puisse bénéficier d'une tarification moindre.**

À l'image du marché du carbone, nous sommes d'avis qu'utiliser un incitatif financier tiré des redevances payées par les grandes entreprises consommatrices d'eau pour venir en aide aux entreprises souhaitant moderniser leurs installations et réduire leur volume de

consommation sera un générateur d'investissement qui, à terme, contribuera à la pérennisation de la ressource.

En dépit du fait que l'eau soit utilisée dans presque toutes les étapes de conception de ses produits, Molson Coors compte abaisser de 22 % le volume d'eau utilisé dans ses grandes brasseries par rapport à l'année de référence 2016. Nous ciblons un ratio eau-bière de 2,8 hl/hl d'ici 2025.

L'atteinte de ces cibles ambitieuses nécessite le perfectionnement des processus, l'optimisation de la récupération de l'eau propre et sa réutilisation dans d'autres volets du processus de brassage.

Par exemple, Molson Coors pasteurise sa bière par l'entremise de la flash pasteurisation, un procédé par traitement thermique qui nécessite un apport d'eau minimal. Avantage intéressant : la flash pasteurisation permet de préserver les qualités organoleptiques des produits, soit l'arôme, le goût et même les vitamines.

Autre technique nouvelle qui amenuise les besoins en eau : l'utilisation d'une rinceuse à air ionique pour le nettoyage précédant le remplissage des cannettes. L'air filtré et ionisé permet de nettoyer les restes de particules du contenant lui-même et, de manière générale, toute particule qui adhère par électricité statique aux parois internes du contenant. Cette technologie répond aux normes et aux contrôles de qualité les plus exigeants.

### **3. Exonération des contenants à remplissage multiple (CRM)**

Concernant l'article 7 du projet de loi :

- 7.** *L'article 53.28 de cette loi est modifié par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant :*  
*« Le gouvernement peut également, par règlement, déterminer les conditions ou prohibitions applicables à l'offre de vente, à la vente, à la distribution ou à toute autre forme de mise à la disposition de produits dans les contenants ou emballages qu'il détermine, notamment dans des contenants à remplissage unique. ».*

À l'instar de l'Association des brasseurs du Québec, Molson Coors est d'avis que le projet de loi 20 évacue la question des contenants à remplissage multiple, utilisés par une importante proportion des brasseurs québécois. La bouteille standard brune constitue à juste titre un choix écoresponsable, ne serait-ce que par son potentiel de réutilisation allant jusqu'à une quinzaine de reprises. Les bouteilles de verre standard, à remplissage multiple, sont considérées comme des actifs dans les livres comptables des brasseurs, tout comme les équipements de production et les équipements de transport dédiés à la chaîne logistique.

Comme nous l'évoquions dans notre mémoire déposé en mars 2022 lors des consultations publiques sur la modernisation de la consigne, les contenants de verre réutilisables détiennent une valeur écoresponsable importante lorsqu'ils atteignent leur fin de vie utile. Ils sont alors traités chez les grands brasseurs et acheminés à des conditionneurs pour éventuellement devenir du calcin qui servira à fabriquer de nouvelles bouteilles. C'est la définition même de l'économie circulaire : créer de la richesse en donnant de la valeur à la matière récupérée, un idéal que Molson Coors partage avec le gouvernement du Québec.

Faut-il le rappeler, la consigne, puisqu'elle est intégrée aux chaînes d'opérations logistiques, contribue à réduire les émissions de GES associées à la gestion des matières résiduelles. La valeur économique et écologique des quelque 90 millions de contenants de verre récupérés chaque année est inestimable.

**Considérant cela, Molson Coors recommande que le projet de loi 20 reconnaisse le caractère écoresponsable de l'utilisation des CRM et exonère de sa tarification les volumes d'eau requis pour le lavage des bouteilles réutilisables.**

Ce système écologique, respectueux de la séquence 3RVE (réduire, réutiliser, recycler, valoriser, éliminer) doit être encouragé. Dans sa forme actuelle, le projet de loi envoie un message contradictoire. Nous sommes d'avis que toute mesure visant la réduction de l'empreinte écologique doit impérativement coûter moins cher que l'inverse.

#### **4. Pour une gouvernance responsable de l'eau**

Tel que stipulé dans l'alinéa 4 et suivants de l'article 15.4.44. du PL 20 :

*« 4° la gouvernance de l'eau dans le respect du régime de gouvernance établi par la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2).*

*Le fonds sert notamment à financer des activités, des projets ou des programmes visant à stimuler l'innovation technologique et sociale, la recherche et le développement, l'acquisition de connaissances, l'amélioration des performances ainsi que la mobilisation, la sensibilisation et l'éducation de la population... »,*

**Molson Coors appuie sans réserve cette intention clairement définie de soutenir la recherche et l'innovation dans une perspective d'éducation de la population. Nous sommes d'avis que chaque grand utilisateur d'eau y verra une incitation à améliorer ses pratiques et procédés, mais aussi, dans une perspective pédagogique, à propager la saine gestion de la ressource, à prêcher par l'exemple.**

Nous croyons que la coopération en matière de gestion responsable de l'eau est indispensable à la santé et à la durabilité des bassins hydrologiques. À cet effet, Molson Coors participe activement à plusieurs groupes de travail multisectoriels, qui mettent de l'avant les pratiques exemplaires de préservation et d'amélioration de la qualité de l'eau et des ressources.

Molson Coors est un membre actif de BIER, un partenariat regroupant des chefs de file mondiaux de l'industrie des boissons. L'objectif poursuivi est limpide : améliorer l'intendance environnementale du secteur. Pour ce faire, l'outil *True Cost of Water* de BIER nous permet de mieux comprendre le coût associé à notre utilisation de l'eau.

Dans notre nouvelle brasserie de Longueuil, nous assurons un suivi « à la minute » de notre consommation d'eau. Des compteurs mesurent en continu les volumes utilisés, ce qui nous permet d'être proactifs dans l'analyse des données d'utilisation de l'eau et d'apporter des correctifs, le cas échéant.

Molson Coors produit annuellement un rapport dans lequel se retrouvent les mesures que l'entreprise prend pour atteindre les objectifs de sa stratégie de développement durable et pour déployer ses activités de manière responsable. Ce rapport, intitulé « Notre empreinte », est déposé sur le site web de l'entreprise.

En termes de reddition de comptes, Molson Coors s'aligne sur les exigences de plusieurs normes internationalement reconnues :

- Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD);
- Sustainability Accounting Standards Board (SASB);
- Global Reporting Initiative (GRI);
- Communication on Progress.

Molson Coors rend également compte chaque année des efforts qu'elle déploie pour soutenir les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Les données relatives à l'eau, à l'énergie et au carbone, aux déchets ainsi qu'aux mesures de conformité environnementale ont été vérifiées et divulguées conformément à la norme ISAE 3000.

## Recommandations de Molson Coors

### **Recommandation 1**

Les redevances pour l'utilisation de l'eau québécoise ne devraient servir qu'au financement d'initiatives en protection de la ressource.

### **Recommandation 2**

Les redevances perçues devraient servir au financement de projets de modernisation issus d'entreprises privées en lien avec une utilisation plus responsable de l'eau.

### **Recommandation 3**

Une entreprise qui investit dans l'amélioration de son bilan environnemental et dans l'objectif de réduire sa consommation d'eau devrait bénéficier d'une tarification moindre.

### **Recommandation 4**

Le projet de loi 20 devrait reconnaître le caractère écoresponsable de l'utilisation des CRM et exonérer de sa tarification les volumes d'eau requis pour le lavage des bouteilles réutilisables.



## En conclusion

Molson Coors est née aux abords du cours d'eau qui baigne le Québec d'est en ouest. Cet état de fait symbolise l'importance que nous accordons à la ressource. Sans eau, nous ne sommes rien.

Quotidiennement, nous déployons quantité d'efforts et de moyens pour nous assurer de la qualité optimale de l'eau qui sert à la fabrication de nos boissons. Il nous apparaît tout à fait naturel de suivre le courant lancé par le gouvernement visant à réguler la récolte de la ressource, non pas à des fins pécuniaires, mais bien dans une perspective de protection et de pérennisation.

Comme Québécois, nous avons la chance inouïe de bénéficier d'une situation qui a troqué son caractère anecdotique pour devenir un avantage indéniable. 10 % du territoire du Québec est recouvert d'eau douce. Nos dizaines de milliers de rivières et nos plus de trois millions de plans d'eau nous confèrent 3 % des réserves en eau douce renouvelables de la planète, et près de 40 % de toute cette eau se concentre dans le bassin hydrographique du Saint-Laurent.

Nous le savons maintenant : cette richesse n'est plus inépuisable. Alors, notre privilège s'accompagne d'une grande responsabilité : celle de faire de notre mieux pour la préserver.

En tant qu'acteur économique d'envergure et consciente de son rôle de leader au sein d'une industrie florissante, Molson Coors est fière de s'inscrire dans cette mouvance initiée par le gouvernement et soutenue par la société civile.

Molson Coors s'est toujours prononcée en faveur d'initiatives visant l'amélioration du bilan environnemental de l'industrie et du Québec. Ce mémoire et les recommandations qu'il contient doivent être perçus comme notre contribution initiale à la protection de l'eau.

Parce qu'au-delà des mots, ce sont nos actions tangibles qui démontrent la réelle valeur de notre engagement.